



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

Réunion CDA du 07 novembre 2023

Procès-Verbal N°5

Présents : Cédric DOS SANTOS, Sandra AIT SAID, Julien BEAUZETIER, Steven BRICE, Claude BOUSSELY, Jimmy DESSIMOULIE, Pierre GASCHET, Vincent POULIER, Stéphane RIGAUD, Franck SCHOEMAECKER, Bernard TROUBAT, Ergun YAZAR

Excusés : Idir AIT SAID, Kilian AUTIER, Patrick DOS SANTOS, Olivier DUCLOSSON, Axel DUPAYS, Lakhdar EL BEDOUI, Johnson GASSANT, Régis GERBAUD, Seyfoullah GOGUN, Mustapha GURSAL, Lise LACHAUD, Madani MEZIANE, Teddy NAINOB, Antoine RIBETTE, Frédéric TALABOT

En application des articles 188 et 190 des règlements de la FFF et de l'article 30 des règlements généraux de la LFNA, les décisions prises lors de cette réunion peuvent être frappées d'appel devant la commission départementale d'appel dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par lettre recommandée ou télécopie, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club).

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain du jour de la notification de la décision prise pour les litiges concernant les rencontres de coupe et pour les 4 dernières journées de championnat régionaux.

Remboursement des frais d'arbitrage :

MATCH BESSINES ANF 87 GJ 1 – U.S. COUZEIX-CHAPTE 1 / U17 D1 PHASE 2 DU 25/02/2023

Arbitres : M. COUTURAUD Corentin (2545110422)

M. BOIRLEAUD Paul (2543474022)

Conformément au règlement de la compétition précisant que le District règle en totalité les frais d'arbitrage,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte qu'aucun club n'avait fait la demande d'arbitres assistants (erreur administrative).
- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 52.00€, soient débités du **District** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. COUTURAUD Corentin pour un montant de 26,00€
- M. BOIRLEAUD Paul pour un montant de 26,00€

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

MATCH AURENCE ROUSSILLON F 1 – ENT. ASSJ SAP 1 / U15 D1 PHASE 2 DU 25/02/2023

Arbitre : M. NANGA FOUMA Sylvain (9602190512)

Conformément au règlement de la compétition précisant que le forfait de match est à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **l'Aurence Roussillon** pour cette rencontre.
- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 40.00€, soient débités du club de **l'Aurence Roussillon** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH ORADOUR/VAYRES FCC 1 - LIMOGES KURDE AC 1 / SENIORS DEPARTEMENTAL 2 DU 05/03/2023

Arbitres : M. EL BOUBAKKARI Atik (1112455358)

M. POULIER Vincent (1132430340)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais d'arbitrage sont à la charge du club demandeur,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de la demande du club d'**Oradour/Vayres Fcc 1** qui sollicite la présence de 3 arbitres officiels.
- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 132.04€, soient débités du club d'**Oradour/Vayres Fcc 1** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. EL BOUBAKKARI Atik pour un montant de 67,36€
- M. POULIER Vincent pour un montant de 64,68€

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH ENT.ASPANAZOL/AUR FC 1 - U.S. COUZEIX-CHAPTE 1 / U17 D1 PHASE 2 DU 18/03/2023

Arbitres : M. ARSLAN Semih (2545997282)

M. ENSU Baris (2545807140)

Conformément au règlement de la compétition précisant que le District règle en totalité les frais d'arbitrage,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte qu'aucun club n'avait fait la demande d'arbitres assistants (erreur administrative).
- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 52.00€, soient débités du **District** pour en créditer les arbitres suivants :



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

- M. ARSLAN Semih pour un montant de 26,00€
- M. ENSU Baris pour un montant de 26,00€

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH LIMOGES LAFARGE JS 2 - AURENCE-ROUSSILLON F 1 / U15 D1 NIVEAU 2 PHASE 2 DU 18/03/2023

Arbitre : M. GOVAL Arthur (2547729371)

Conformément au règlement de la compétition précisant que le forfait de match est à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **l'Aurence Roussillon** pour cette rencontre.
- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 40.00€, soient débités du club de **l'Aurence Roussillon** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH M.F.C.L. 1 - BOISSEUIL FC 1 / SENIORS DEPARTEMENTAL 2 DU 02/04/2023

Arbitre : M. BELDJILALI Sidi (2547050127)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **Boisseuil Fc** pour cette rencontre.
- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 18.00€, soient débités du club de **Boisseuil Fc** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH ST JUST LE MA 1 - ACTURQUE L 1 / SENIORS DEPARTEMENTAL 3 DU 23/04/2023

Arbitres : M. NAINOB Teddy (2544079934)

M. EMIEL Bruno (1190804300)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais d'arbitrage sont à la charge du club demandeur,



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de la demande du club de **Saint Just le Martel** qui sollicite la présence de 3 arbitres officiels.
- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 94.00€, soient débités du club de **Saint Just le Martel** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. NAINOB Teddy pour un montant de 47,00€
- M. EMIEL Bruno pour un montant de 47,00€

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH NEXON AS 2 - EYMOUTIERS AS 2 / SENIORS DEPARTEMENTAL 3 DU 30/04/2023

Arbitre : M. GIRAUDAUD Philippe (1112453429)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club d'**Eymoutiers** pour cette rencontre.
- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 19.62€, soient débités du club d'**Eymoutiers** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH LA GENEYTOUSE ESP. 2 – BOISSEUIL 87 FC 2 / SENIORS DEPARTEMENTAL 4 DU 02/04/2023

Arbitre : M. GAYOUT François (2544357320)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **Boisseuil Fc** pour cette rencontre.
- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 18.73€, soient débités du club de **Boisseuil Fc** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH SAUVIAT 1 - BUJALEUF / SENIORS DEPARTEMENTAL 4 DU 02/04/2023

Arbitre : M. KOCHIH Mohamed (1129336198)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait,



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **Bujaleuf** pour cette rencontre.
- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 33.00€, soient débités du club de **Bujaleuf** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH ORADOUR SUR VAYRES FCC1 – ST BRICE SUR VIENNE / SENIORS DEPARTEMENTAL 2 DU 14/05/2023

Arbitres : M. AZOUT M'Hamd (2546587480)
M. DEMNATI Walid (2546864301)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais d'arbitrage sont à la charge du club demandeur,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de la demande du club d'**Oradour sur Vayres Fcc1** qui sollicite la présence de 3 arbitres officiels.
- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 102.60€, soient débités du club d'**Oradour sur Vayres Fcc1** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. AZOUT M'Hamd pour un montant de 51,30€
- M. DEMNATI Walid pour un montant de 51,30€

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH BELL.BERN.ST JUN.C. 2 – ES NIEUL ST GENCE 1 / SENIORS DEPARTEMENTAL 2 DU 14/05/2023

Arbitres : M. MELOUK Salim (2547871655)
M. CLAVEAU Hugo (2546385657)

Conformément au règlement de la compétition précisant que le District règle en totalité les frais d'arbitrage,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte qu'aucun club n'avait fait la demande d'arbitres assistants (erreur administrative).
- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 102.60€, soient débités du **District** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. MELOUK Salim pour un montant de 51,30€
- M. CLAVEAU Hugo pour un montant de 51,30€

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE PROCES – VERBAL COMMISSION D'ARBITRAGE

MATCH LIMOGES LANDOUGE F. 2 – LIMOGES KURDE AC 1 / SENIORS DEPARTEMENTAL 2 DU 28/05/2023

Arbitre : M. BRICE Steven (1112453139)

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **Limoges Kurde Ac 1** pour cette rencontre
- Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait

La Commission d'Arbitrage :

- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 18.00€, soient débités du club de **Limoges Kurde Ac 1** pour en créditer l'arbitre

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Match Sereilhac 1 – Rochechouart Oc 1 / Séniors Départemental 3 du 28/05/2023

Arbitres : M. GUETRE Raphael (2546812736)

M. ENSU Baris (2545807140)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais d'arbitrage sont à la charge du club demandeur,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de la demande du club de **Rochechouart Oc** qui sollicite la présence de 3 arbitres officiels.
- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 102.60€, soient débités du club de **Rochechouart Oc** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. GUETRE Raphael pour un montant de 51,30€
- M. ENSU Baris pour un montant de 51,30€

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH VERNEUIL SUR VIENNE SC 2 – LIMOGES BASTIDE US 1 / U17 D2 NIVEAU 1 DU 06/05/2023

Arbitre : M. CENBER Muhammet (9604264088)

Conformément au règlement de la compétition précisant que le forfait de match est à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **Limoges Bastide Us 1** pour cette rencontre.
- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 40.00€, soient débités du club de **Limoges Bastide Us 1** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

MATCH FOOT SUD 87 1 – ST LEONARD DE NOBLAT / U17 D2 NIVEAU 2 DU 06/05/2023

Arbitres : M. LARABI Aymen (2547029976)

M. COUTURAUD Corentin (2545110422)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais d'arbitrage sont à la charge du club demandeur,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de la demande du club de **Foot Sud 87** qui sollicite la présence de 3 arbitres officiels.
- Propose que les frais d'arbitrages non réglés, d'un montant de 52.00€, soient débités du club de **Foot Sud 87** pour en créditer les arbitres suivants :
- M. LARABI Aymen pour un montant de 26,00€
- M. COUTURAUD Corentin pour un montant de 26,00€

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH NEXON AS 1 – LIMOGES A VIGENAL FC 1 / U15 D1 DU 06/05/2023

Arbitre : M. AIT SAID Ewen (2548213068)

Conformément au règlement de la compétition précisant que le forfait de match est à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **Limoges Vigenal** pour cette rencontre.
- Propose que les frais d'arbitrage non réglés, d'un montant de 40.00€, soient débités du club de **Limoges Vigenal** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH CHAMBERET AS 1 – LIMOGES LANDOUGE 1 / FEMININES INTERDISTRICT DU 17/09/2023

Arbitre : M. MACEDO Joaquim (2545690466)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **Limoges Landouge** pour cette rencontre.



POLE ARBITRAGE

PROCES – VERBAL

COMMISSION D'ARBITRAGE

- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 33.00€, soient débités du club de **Limoges Landouge** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

MATCH LIMOGES LANDOUGE 1 – VERNEUIL S/VIENNE SC 1 / FEMININES INTERDISTRICT DU 24/09/2023

Arbitre : M. BRARD Grégory (2547650555)

Conformément au règlement de la compétition précisant que les frais kilométriques sont à la charge du club forfait,

La Commission d'Arbitrage :

- Prend acte de l'absence (forfait) du club de **Limoges Landouge** pour cette rencontre.
- Propose que les frais kilométriques non réglés, d'un montant de 44.60€, soient débités du club de **Limoges Landouge** pour en créditer l'arbitre.

Transmet le dossier à la trésorerie du District pour régularisation.

Le Président

M. Cédric DOS SANTOS

Le secrétaire de séance

M. Jimmy DESSIMOULIE